## JOURNAL FRANCFORT

AVEC PRIVILÉGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU DIMANCHE, 19 FEVRIER 1797.

De Petersbourg , le 24 Janvier.

Quelques charges éminentes qui étoient restées vacantes sous le dernier gouvernement, viennent d'être occupées, entre autres celle de grand-chancelier (conférée au comte d'Osserman), et celle de Grand-amiral etc. D'un autre côté, l'Empereur a supprimé la dignité d'amiral-général de la mer noire, que feu le prince Potemkin et ensuite le comte Subow ont remplies. La flotte de la mère noire sera sous la direction de l'amirauté de l'etersbourg, et forme maintenant une division de la slotte impériale. Autrefois l'amirauté de Cherson étoit indépendante de celle de Petersbourg. Nos forces maritimes dans la mer noire con-sistent en 20 vaisseaux de ligne, tous cons-truits en bois de chêne et excellens voiliers; il y en a 10 de 50 canons, qui peuvent être opposés aux vaisseaux de ligne des Turcs. On est occupé dans ce moment à en construire plusieurs autres, dont un de 90 canons. Le nom-bre des frégates est de 17. Les Turcs, dans la dernière guerre, avoient 18 vaisseaux de ligne; d'après des avis certains de Constantinople, ils n'en ont maintenant que six en état de tenir la mer. La flotille que les Russes ont dans la mer noire est très considérable; elle consiste en 126 bâtimens plats qui peuvent servir à débarquer 30 mille hommes de troupes, en ne prenant que 3 pieds d'eau. Cet état imposant rend la Russie entièrement maîtresse de la mer noire; de forte qu'il n'y a nullement à craindre que la Porte ait l'imprudence de lui déclarer la guerre. L'uniforme des marins Russes qui étoit autrefois blanc avec revers verd et cocarde blanche, est maintenant verd foncé, la cocarde est noire avec un lizèré orange.

De Vienne, du 11 Février. (Nouvelles officielles).

M. le général d'artillerie Baron d'Alvinzi, mande d'Udine, en date du 6 de ce mois, qu'il lui est parvenu des nouvelles plus rassurantes du Tyrol. M. le général-major de Liptai, qui commande dans cette partie, après avoir attaqué et repoussé l'ennemi, s'est remis en posfession du poste important de Cembra dont ce dernier étoit déjà maître; et par-là il a rendu sa position près Salurne plus tenable.

M. le baron d'Alvinzi mande en outre, que la rénaion des trois divisions sous les ordres des généraux Köblöss, Bajalich et prince de Reuls, sur la Piave, s'est aussi heureusement effectuée; et il espère, que dans le moment où il écrit, la division commandée par le général Sporck, se sera réunie pareillement à ce corps. Si la colonne de renforts parvient à arriver encore à tems du Pusterthal, M. le général d'artillerie croit que l'on pourra se maintenir avec énergie sur la rive gauche de la Piave.

## Suite de Paris, du 9 Février.

Pouvoit-on s'attendre que les preuves d'une conspiration si férieusement annoncée, se réduiroient à quelques lettres trouvées sur les conspirateurs; lettres qui ne sont que les répétitions des mille et mille rêveries publiées par les commissires du Roi, dans le journal de Louvet? Si l'on en excepte les rapports de Cochon, de Malo et de Ramel, qui fourmillent de contradictions et d'erreurs géographiques, qui sont parler des commissaires du Roi comme des jacobins, et des jacobins comme des commissaires du Roi; qui sont des Orléanistes, des Layetistes, des constitutionnels, des royalistes, un amal-

game, un falmigondis bifarre; qui semblables au traiteur Méot, mettent en consommé toutes les factions, et doivent présenter ce divin potage au petit couvert du directoire; si l'on en excepte, disons-nous, ces officieux rapports, savez-vous à quoi se reduit cette vasse et atroce conspiration? Premièrement, à une proclamation de Louis XVIII, qui bien loin de menacer de la mort les sept huitièmes de la France, prêche au contraire, la modération et l'oubli des injures. Get arrêt du parlement qui, selon Cochon, devoit casser les lettres de grâce du monarque, est sans doute resté dans sa poche; il

n'en est plus question aujourd'hui.

Seconde Pièce: Pouvoirs donnés par Louis XVIII. sous la date de Verone le 25 Fév. 1756. En voici la teneur: ,, Le Roi donne pouvoir aux Sieurs Brottier et Duverne de Preslé, ses agens à Paris, d'agir et parler, en son nom, en tout ce qui concerne le rétablissement de la monarchie; ils pourront se donner un adjoint à leur choix, qui partagera leurs sonctions et leurs pouvoirs. Ils devront saire, en commun, tous les actes relatifs à leur mission, à moins que l'un d'entr'eux ne soit autorisé, par les deux autres, à agir séparément dans le cas dont ils seront convenus. Ils pourront choisir les agens secondaires dont ils croiront devoir se sersial le tout à la charge par eux de se conformer aux instructions annexées au présent

pouvoir.,,

Troisième pièce : Une lettre de M. de la Vauguyon datée de Blanckenbourg le 14 Nov. 1796, et contenant des instructions, dont voici les principaux passages: Le Roi a appris, avec la plus grande satisfaction, que ses agens à Paris, en s'occupant efficacement des moyens de rallier à lui les membres des deux confeils et de l'administration actuelle, n'ont jamais cessé d'avoir en vue le grand but vers lequel doivent le réunir tous les intérêts bien entendus, et qu'ils se Hattent d'y diriger entièrement ceux dont ils ont transmis les sentimens. C'est vers un régime essentiellement salutaire et destructif des anciens abus, qu'il faut diriger tous les voux et' tous les efforts, en donnant les assurances les plus tranquillifantes des intentions invariables du roi à cet égard, en faifant connoître de plus en plus toute l'étendue des printipes de modération qu'ils ont été chargés de manifester, et en intéressant par les plus jastes espérances; Tambition individuelle de tous ceux qui donne ront! des preuves de zèle et de dévonement. Parmi tous les moyens d'accroitre l'influence du pertidont les agens du roi entretiennent et excivent les dispositions, il en est trois principaux: écarter efficacement de l'administration les régicides, leurs chefs et ceux des jacobins: travailler à affurer les succès des nouvelles-élections; gagner et ramener le plus grand nombre qu'il fera possible des membres du parti connu aujourd'hui sous la dénomination du Ventre. Les plus récentes notions sur la situation actuelle des deux conseils rendent ce troisième point bien important; et le roi croit devoir ajouter cette nouvelle instruction à toutes les précédentes qu'il confirme, ainsi que celles dont vous trouverez à Londres, entre les mains de M. le duc d'Harcourt, les copies fignées et approuvées par S. M.... S. M. approuve, dans toute, fon étendue, la commission que vous mandez avoir été donnée à M. de Rochecot; mais il importera cependant de faire enforte que le parti qui pourra être pris à l'égard de M. de Puisaye, foir tellement justifié par la nécessité, qu'il n'indispose pas, d'une manière mussible, ceux des ministres anglois qui se sont montrés ses protecteurs..... Le Roi pense qu'il devient de jour en jour plus essentiel d'en lier les opérations avec celles que dirige, dans le point central de l'Est, M. de Précy, dont les rélations sont déjà sormées d'un côté avec la Franche-Comté et la Bourgogne, et vont s'étendre avec la Provence et le Bas-Languedoc, où des agens du Pioi travaillent avec succès, d'après les mêmes principes. Si M. désireroit aussi que ses agens étendissent, depuis les provinces de la Vendée et du Poitou, leurs rapports successifs dans la Quienne et dans le Languedoc, afin d'envelopper ainst la circonférence du royaume; S. M. les y exhorte; autant que les circonftances et leurs moyens pourront le leur permettre .... Avant que de donner, à M. le duc de Bourbon, comme precurseur de Monsieur, ses ordres définitifs, elle vent que vous lui développiez les moyens de pridence qui seront employés, pour ne pas se comprometre inutilément, et elle vous recom-mande de ne pas perdre un instant à cet égard;,

Le Journal des bommes libres affure que les comtes de Montjoie, et de Seran, attachés, l'un au prince de Condé, l'autre à Louis XVIII. ontété vus dans les rues de Paris. Il en avertir obligeamment le ministre Cochon. La même feuille annonce l'arrestation de M. de la Chaussée, ar-

chitecte, et de deux notaires.

Extrait d'une lettre de Paris, du 9 Ferrier.

Le nombre des personnes que la nonvelle conspiration a privées de leur liberté est déjàt fort considérable. Dans la nuit du 6 au 7,, neuf voitures ont conduit à la prison de la Force

plus de vingt intividue, tous bien vêtue. Quois que la manière dont ces accusés vont être mis en jugement déplaile fort au public en général, le gouvernement n'en paroit pas moins résolu de s'en tenir à cette forme expéditive. Cependant bien des gens regardent cette affaire comme beaucoup moins sérieuse que celle de Babœuf, dont le dispendieux procès à la haute cour nationale n'est pas encore près de sinir, les formalités de la nouvelle jurisprudence entrainant des longueurs infinies et beaucoup de

récollemens de témoins.

Le retirement des mandats n'a pas fait une grande sensation; il y a longtems qu'on avoit prévu cette mesure, et l'on s'y attendoit. La veille de la résolution qui les annule, leur cours étoit de 25 à c6 sols pour cent livres. Aujourd'hui, on les obtient à 15 sols, et ils sont achetés par ceux qui ont des impositions à payer; de manière que d'ici à un mois, ce papier disparoîtra entièrement, et il n'en sera pas plus question que de ses tristes devanciers, les affignats. Cependant l'anéantissement de ces deux gages, fait gémir une infinité de personnes qui se conficient en la loyauté françoisé, et se rappelloient ces mots si souvent répétés dans l'assemblée nationale: ma beur à celui qui promocera l'infame mot de banqueroute dec. Il y a tout lieu de croire qu'un troisème papier national me feroit pas sortune; aussi est-il probable que l'on n'y songera pas.

Le ministre de l'intérieur n'est pas encore de retour des Pays-Bas; il trouve plus de besogne qu'il ne se l'étoit sans doute imaginé. A son départ, plusieurs sourgons l'avoient précédé, chargés de diverses provisions de bouche. On assure que ces voitures suffiront à peine pour contenir la soule de mémoires, de requêtes, de réclamations et de dénonciations de tous genres qui lui ont été remises par les habitans des pays réunis et qui doivent être soumises au directoire. L'on sait que les vexations inouies que le peuple Belge a essuyées depuis deux ans, l'ont-tellement indisposé, qu'il seroit dange-

reux de lui refuler justice.

Il ne paroit nullement que l'on foit tenté de faire une nouvelle expédition maritime. L'on évalue à 20 millions les fraix que la der-

mère a coutés en pure perte:

L'on parle aujourd'hui de nouveaux avantages remportés en Italie; mais le gouvernement n'a encore rien fait publier d'officiel à ce sujet. La prise de Mantoue paroit devoir être une suite nécessaire des derniers évènemens qui se sont passés dans cette contrée, d'autant plus que des avis certains annoncent que cette sor-

terelle le trouve dans la dernière détreffe. And reffe, l'on n'en désire si vivement la conquête ici, que parceque l'on s'imagine qu'elle pourra conduire enfin à la paix, dont les peuples ont si grand besoin, et surtout celui de Paris. L'extrême misère des rentiers, des porteurs de mandats et d'affignats, en opposition avec le luxe excessif des nouveaux parvenus, confond toutes les idées et s'élève au-dessus de tout ce que l'on peut imaginer sur l'inégalité des fortunes. Des gens qui jouissoient autrefois de 50 à 100 mille livres de rente, se trouvent réduits au métier de porteur d'eau ou de mendiant, tandis que d'infames fournisseurs, des agioteurs, jadis laquais, se font traîner dans de riches voitures, et prodiguent les millions qu'ilsont amassés par les voies les plus honteules. Depuis que Paris existe, le carnaval n'a pas été aussi vif que cette année; c'est dans les bals surtout que les semmes et les maitresses de ces fanglues le plaifent à étaler la parure la plus indecente: on les y voit chaussées à la grecque, et ayant des bagues de diamans à tous les doigts des pieds; des calleçons de foie couleur de chair, et par dessus un juppon de linon clair, garni de guirlandes de fleurs; tel est le costume du jour.

Les villes de Cambrai, Valenciennes et St.-Quentin, follicitent vivement la prohibition des mouffelines étrangères. Si cette loi se porte, elle ne peut manquer de mécontenters

les Suiffes nos voifins.

L'on s'arrache ici un nouvel ouvrage de' M. Necker fur la révolution de France.

Extrait des Nouvelles de Paris, des 10 de 11 Février.

Le bruit est général que Mantone se trouver depuis le 2 au pouvoir des troupes de la république. Hier, une soule de membres attestoient avoir vu la capitulation, envoyée à l'ambassadeur de Sardaigne. L'on rapporte aussi que l'un des directeurs (Letourneur) a reçu une lettre du général Beaumont qui lui mande: Je monte à cheval pour entrer dans la place. Louvet a inséré dans sa Semmelle un rapport du même général daté de Roverbella le 5 Pluviôle. (Cest celui qui a été publié à Bâle & que nous avons donné). Cependant le gouvernement n'a encore rieu sait publier d'officiel à ce sujet. Les dernières dépêches de l'Italie que le Reducteur a insérées, sont datées du 1er. Févrièr. Le général Buomaparte y annonce que le général Joubert a occupé Roveredo et Trente, et que le général Augereau s'est approché de Treviso.

Hier matin, à cinq heures, le maire de Carlais, accompagné d'un agent de Théodore Duman, est arrivé chez le ministre de la police. Cet agent a été pris à la sortie d'un paquebot, ayant fur lui mille louis en or, et un porte feuille de maroquin rouge. Le ministre ayant observé que Dunan étoit traduit au conseil militaire, s'est refusé à l'ouverture du porteseuille, et a envoyé le tout au président du Conseil de guerre. (Rédacteur.)

Le ministre de l'intérieur, Bénézech, est de

retour à Paris.

Le conseil des Anciens a rejetté la résolution rélative à l'établiffement du Télégraphe. -La discussion sur les délits de la presse a été continuée dans les deux dernières féances du conseil des 500. Après avoir proposé de faire juger les journalistes, on a mis en motion d'expulser les prêtres du territoire françois.

De Manheim, le 16 Février.

Avant-hier, on a entendu une canonade du côté de Landau. L'on ignore encore ce qui a pu y donner lieu.

Les françois viennent d'imposer une nouvel-

le contribution de 2000 écus à la ville de Spire.

Lettres à Emilie sur la Mythologie, en 4 vol.

Ce charmant ouvrage est déjà trop connu pour qu'il soit besoin d'en faire ict l'éloge. La manière fine et ingénieuse d'un l'auteur a su présenter en lettres les diffé-rens traits de la fable, la légèreté, la délicatesse de la grace de son style, le mélange agréable de la prose & des vers, tout plait, tout attache dans cette production

à la fois amufante de instructive.

La nouvelle Edition que l'on offre au Public, a l'avantage de renfermer la suite des Lettres à Emilie, publiée récemment par M. de Moustiers & qui ne se trouve dans aucune des autres Editions. Un Lit-térateur, déjà célèbre par plusieurs ouvrages, y a aussi ajouté quelques morceaux de sa composition; & il a telsement réessi dans ce genre, qu'il est impessible de distin-guer ce qui lui appartient de boriginal.

Cet ouvrage se trouve à Francfort, chez M. Eslinger

& M. Streng, Libraires.

## CITATION.

\*\* De la part du royal Tribunal pour les nobles en Moravie & Silésse, on fait savoir par l'édit présent : que Monsseur Emanuel Marie de Coch, conseiller des finances, peussonnée des Pays-Bas, est mort intestat le 29 Novembre 1796, & qu'on a constitué, pour soutenir les intérêts de l'héritage, le docteur des devits & avocat provincial , Auguste Schindler , pour curateur.

Le curateur ci-nommé ayant apperçu dans les papiers du feu M. de Cock l'exiftence d'un frère nommé Charles François, & d'une sœur Thérèse de Cock, l'a notifie au dit Tribunal, de prié de vouloir citer par ajour-nement M. Charles François, Mile. Thérèse de Cock, de tous ceux qui se crosent amborisés à faire valoir des

prétentions sur l'héritage de feu M. de Cock

Ce pourquoi, on ne balance pas de consentir à la demande du curateur, & de citer par la teneur du pré-sent M. Charles François, Mlle. Thérèse de Cock ci-devant demeurant à Bruxelles, comme aussi tous ceux qui-auroient intention & se croiroient authorisés à faire valor des prétentions légitimes à cette succession, à l'effet de justifier authentiquement pendant l'espace défini ; savoir le 30 Juin de l'année prochaine 1797 , leurs droits soit de succession ou de quelque autre titre.

Brunn en Moravie le 14 Décembre 1796.

Munzer, secrétaire.

\*\* Un seune homme bien né, de 27 à 28 ans, de bonnes mœurs, pouvant produire des témoignages satisfaisans, ayant surveillé pendant 3 ans l'éducation d'un enfant de famille, désireront retrouver le même sort dans une bonne maison. Sadresser au Bureau de ce Journal.

Ce Journal paroit tous les jours, fans en excepter le Dimanche. L'on s'abonne au Chef-Bureau des Postes Impériales à Francsort, ainsi qu'à tous les autres Bureaux de poste de l'Europe; mais particulièrement:

Au Bureau de Bâle, pour la Suisse & la France.

Au Bureau d'Augsbourg , pour l'Italie.

Au Bureau de Leipsick, pour la Saxe. Au Bureau de Hambourg, peur le Nord.

Les personnes qui désireront s'abonner, sont priées en conféquence de s'adresser au Bureau de poste de leur domicile; & à défaut, au plus voisin du lieu de leur résidence. Le prix de ce Journal est d'un Louis ou 11 storms pour l'année. On ne peut souscrire pour moins de d'ois

Les averissemens se payent sur le pied de 12 Kreutzers la ligne en long. Le Bareau du Journal de Francfort est rue ae la Monnoie No. 209, près les Carmes. Les lettres & avis doivent être adressés francs de port.